

NOUVELLES DISPOSITIONS

Loi n°2007-295 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance

La loi autorise le versement de la Taxe d'Apprentissage aux Écoles de la 2^e Chance pour la mise en oeuvre de formations personnalisées.

Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

En 2019, les Écoles de la 2^e Chance (E2C) pouvaient percevoir la taxe d'apprentissage par dérogation au Hors-Quota. À partir de 2020, la taxe d'apprentissage est composée de deux parts. Le solde de la taxe d'apprentissage est destiné à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur et peut être versé à l'École de la 2^e Chance.



Taxe d'Apprentissage = 0,68%
de la masse salariale brute de l'entreprise

87% pour le financement
de l'apprentissage

13% pour le financement
des formations initiales technologiques
et professionnelles (hors apprentissage)

L'ÉCOLE DE LA 2^e CHANCE



COMMENT NOUS SOUTENIR ?

À partir de 2020, l'affectation des fonds de la taxe d'apprentissage a été modifiée, **vous pouvez verser directement votre TA à l'E2C avant le 1^{er} mars 2020**, sans passer par un organisme collecteur.

NOUS CONTACTER

E2C Paris

47 rue d'Aubervilliers - 75018 Paris

Contact : Chantal Lebernady

Tél. : 06 45 16 75 45 - clebernady@e2c-paris.fr

www.e2c-paris.fr



L'E2C est membre du Réseau national des Écoles de la 2^e Chance en France.

SOUTENEZ L'ÉCOLE DE LA 2^e CHANCE



Ils sont motivés,
ils sont jeunes,
ils sont prêts à réussir !

TAXE
D'APPRENTISSAGE
2020

OFFRIR À TOUS UN DROIT À UNE 2^e CHANCE

L'ORIGINALITÉ DES ÉCOLES DE LA 2^e CHANCE

Depuis leur création, les E2C se sont développées autour d'un triptyque qui reste au centre du dispositif :

• ACCOMPAGNEMENT :

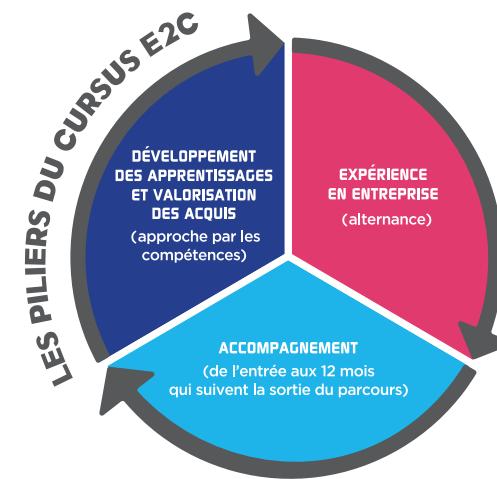
Construire un parcours d'intégration professionnelle sur-mesure pour chaque jeune, qui tient compte de sa situation sociale et personnelle.

• COMPÉTENCES :

Adopter des pédagogies innovantes, facilitant l'apprentissage par l'action, valorisant la réussite et se tenant au plus près des réalités professionnelles.

• ENTREPRISES :

Associer tout au long du parcours les entreprises du territoire à l'effort de formation.



DES IMPLANTATIONS TERRITORIALES, UNE COUVERTURE NATIONAL

Avec 130 sites-E2C répartis sur tout le territoire national, le Réseau des Écoles de la 2^e Chance a pour ambition d'offrir à tous les jeunes adultes sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification, une égalité d'accès et de droit à une deuxième chance.



CURSUS TYPE D'UN STAGIAIRE E2C : PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE FORMATION EN ALTERNANCE INDIVIDUALISÉ



3 → 6 → 9 → 12

mois

ACCOMPAGNEMENT POST-PARCOURS

LES ENTREPRISES AU COEUR DE L'E2C

FAIRE COÏNCIDER LES OBJECTIFS DES STAGIAIRES ET LA RÉALITÉ DU MONDE DE L'EMPLOI

- Ateliers de technique de recherche d'emploi en lien avec les entreprises du territoire.
- Découverte du monde professionnel grâce à des visites d'entreprises, des présentations métiers...
- Acquisition de compétences professionnelles et socioprofessionnelles par l'alternance.
- Sortie vers une formation qualifiante ou vers l'emploi direct en entreprise.



DES PARTENAIRES ENGAGÉS

La diversité et l'engagement des partenaires favorisent la construction du projet professionnel de chaque stagiaire. Ils lui permettent d'acquérir des compétences professionnelles par la réalisation de projets sociaux, culturels et citoyens.



À QUOI SERT LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Développement de compétences sur la communication et le travail en équipe lors de sorties culturelles.



Rencontre des entreprises du territoire et lutte contre les freins à la mobilité.



Renforcement de compétences numériques lors d'ateliers en E2C

